

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 8 JUILLET 2019, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND.**

---

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire  
Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1  
Renée Giroux, conseillère, siège #2  
Alain Dupuis, conseiller, siège #3  
Erin Kane, conseillère, siège #4  
Guy Roussel, conseiller, siège #5  
Pierre Robineau, conseiller, siège #6  
Secrétaire d'assemblée : Martin Cousineau

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019
5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
6. RAPPORTS
  - 6.1 Rapport de l'inspecteur
  - 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
  - 6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
  - 6.4 Différents comités des élus
7. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
8. DON POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PATRIMONIAL, L'ÉGLISE ST. MALACHY
9. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC (SEAO) POUR LE CHANGEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN SOMERS - MAYO-18-01
10. MANDAT À INFRA-CONSEILS INC. - PLANS ET DEVIS POUR LA RÉHABILITATION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - MAYO-19-03
11. MANDAT À INFRA-CONSEILS INC. POUR LA SURVEILLANCE BUREAU DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE SUR LE CHEMIN ROY
12. MANDAT À INFRA-CONSEILS INC. – DEVIS TECHNIQUE AVEC CROQUIS POUR DES TRAVAUX DE FONDATIONS ET DE PAVAGE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – MAYO-19-04
13. PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT L'OFFRE D'UN SERVICE RÉGIONAL DE FORMATION DES POMPIERS
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### 3. ORDRE DU JOUR

2019-07-074

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

2019-07-075

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

### 5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

2019-07-076

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur général et secrétaire-trésorier et au directeur du service de sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

**IL EST PROPOSÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

**Chèques numéros 11376 à 11415 :** 85 425.94 \$

**Paielements en ligne :** 6 961.21 \$

**Paies :** 12 548.90 \$

**Grand total :** 104 936.05 \$

Adoptée à l'unanimité

### 6. RAPPORTS

#### 6.1 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	zonage
2019-0601	4620, Route 315	Abattage arbre	5-V
2019-0602	441, Rivière-Blanche	Construction	14-V
2019-0603	100, Kane	Garage	5-V
2019-0604	4620, Route 315	Rénovation	5-V
2019-0605	3889, Route 315	Rénovation	10 Ad
2019-0606	120, Bons-Copains	Démolition	2 Ade
2019-0607	521, Roy	Hangar	10 Ad
2019-0608	151, Walker	Rénovation	5-V

2019-0609	3775, Route 315	Rénovation	10 Ad
2019-0610	533, Rivière-Blanche	Rénovation	14-V
2019-0611	220, Rivière-Blanche	Abattage arbre	14-V
2019-0612	50, Kane	Rénovation	5-V
2019-0613	4805, Route 315	Travaux riverains	5-V
2019-0614	290, Daly	Clôture	5-V
2019-0615	3889, Route 315	Agrandissement	10 Ad

## 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-19-06-019	251 ch. Cameron	Feu électrique externe
F-19-06-020	7526 Rte.315 Mulgrave	Alarme Incendie
F-19-06-021	5490 Rte.315 Mayo	Feu électrique externe

## 6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

## 6.4 Différents comités des élus

Comité du CCU :

-Interprétation du règlement sur les clôtures, le comité recommande d'accepter les roches variant de 0.5 m à 1 m comme matériaux de clôtures

-Le comité recommande d'appliquer le règlement sur les véhicules récréatifs : Seul l'entreposage des véhicules récréatifs est permis sur le territoire.

-Suite à des plaintes de citoyens concernant les poules et coqs en zonage non agricole, le comité recommande une rencontre spéciale du conseil pour discuter de l'application du règlement.

## 7. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

### 2019-07-077

Consultation publique sur ces demandes. Le Maire, monsieur Robert Bertrand demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur ces demandes de dérogation mineure :

4631 Route 315 : Demande d'un permis d'agrandissement pour un garage. Zonage Article 43.2 : Marge minimale latérale de trois (3) mètres et Article 40 : dimensions d'un bâtiment complémentaire jusqu'à concurrence de 50% de la superficie du sol du bâtiment principal.

80 chemin de la Rivière-Blanche : Demande d'un permis pour bâtiment accessoire. Zonage Article 58 : Utilisation d'un conteneur comme local (remise) est prohibé pour des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.

**CONSIDÉRANT** les demandes telles que présentées et la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau **ET** résolu **QUE** ce conseil :

-Accorde la demande de dérogation mineure au 4631 Route 315

-Refuse la demande de dérogation mineure du 80 chemin de la Rivière-Blanche

Adoptée à l'unanimité

**8. DON POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PATRIMONIAL, L'ÉGLISE ST. MALACHY**

**2019-07-078**

**ATTENDU QUE** des travaux importants sont nécessaires afin de remplacer le toit du bâtiment patrimonial, l'église St. Malachy;

**ATTENDU QUE** l'église tente d'amasser des fonds afin de procéder auxdits travaux;

**ATTENDU QUE** ce conseil trouve opportun de préserver les bâtiments patrimoniaux publics sur son territoire;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu unanimement que la municipalité de Mayo fasse un don de 10 000\$ au fond de restauration de l'église St. Malachy (St. Malachy Church Restoration Fund) afin que le toit soit remplacé.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le surplus libre de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**9. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC (SEAO) POUR LE CHANGEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN SOMERS - MAYO-18-01**

**2019-07-079**

**ATTENDU QUE** suite à la résolution 2019-04-044, un appel d'offres a été envoyé par l'entremise du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour le changement d'un ponceau sur le chemin Somers;

**ATTENDU QUE** la réception de deux enveloppes (soumissions) et l'ouverture de celles-ci a eu lieu le 19 juin 2019 à 11h en présence du directeur général M. Martin Cousineau et de l'inspecteur municipal M. Michael Carson (témoin);

**ATTENDU QUE** l'analyse de soumission de la part de M. Marc-André Lajoie, ing. indique que les deux soumissions reçues sont conformes;

**ATTENDU** le résultat des deux soumissions conformes :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant taxes incluses</b>
RN CIVIL	178 723,36 \$
DAVID RIDDELL EXCAVATION / TRANSPORT	184 632,78 \$

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **ET** résolu **QUE** ce conseil accepte le plus bas soumissionnaire conforme RN Civil au montant de 178 723.36 \$ taxes incluses et autorise lesdits travaux.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)

Adoptée à l'unanimité

**10. MANDAT À INFRA-CONSEILS INC. - PLANS ET DEVIS POUR LA RÉHABILITATION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - MAYO-19-03**

**2019-07-080**

**ATTENDU QUE** le chemin de la Rivière-Blanche a subi beaucoup de dommage suite aux inondations du printemps 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité a dû fermer le chemin de la Rivière-Blanche du 19 avril au 2 mai et qu'après une inspection d'une ingénieure du MTMDET le 24 avril, le chemin a été déclaré dangereux en raison d'une détérioration avancée;

**ATTENDU QU'UN** contrat pour services professionnels dont la valeur est inférieure à 25 000\$ peut être conclu de gré à gré;

**ATTENDU QUE** ce conseil trouve opportun d'engager le service d'ingénierie Infra-conseils pour l'élaboration des plans et devis pour la réhabilitation du chemin de la Rivière-Blanche;

**ATTENDU QUE** ces coûts et tous les autres qui suivront en lien avec les inondations du printemps 2019 sont couverts, en partie, par le décret numéro 403-2019 du 10 avril 2019 concernant l'établissement du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise le directeur général d'accepter l'offre de service pour l'élaboration des plans et devis (réhabilitation du chemin de la Rivière-Blanche - MAYO-19-03) auprès de la firme Infra-conseils au coût de 16 935 \$ plus taxes.

La participation financière de la municipalité pour cette fin sera prise à même le surplus libre de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**11. MANDAT À INFRA-CONSEILS INC. POUR LA SURVEILLANCE BUREAU DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE SUR LE CHEMIN ROY**

**2019-07-081**

**ATTENDU QU'UNE** surveillance bureau des travaux de traitement de surface double sur le chemin Roy est nécessaire;

**ATTENDU QU'UN** contrat pour services professionnels dont la valeur est inférieure à 25 000\$ peut être conclu de gré à gré;

**ATTENDU QUE** ce conseil trouve opportun d'engager le service d'ingénierie Infra-conseils pour ladite surveillance bureau;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise le directeur général d'accepter l'offre de service pour la surveillance bureau des travaux de traitement de surface double sur le chemin Roy auprès de la firme Infra-conseils au coût de 4 735 \$ plus taxes et autorise cette surveillance bureau conditionnellement à l'aide financière de la subvention RIRL-2017-675 et seulement après :

- la lettre d'annonce du ministre;
- l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2019-02 lié à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

**12. MANDAT À INFRA-CONSEILS INC. – DEVIS TECHNIQUE AVEC CROQUIS POUR DES TRAVAUX DE FONDATIONS ET DE PAVAGE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – MAYO-19-04**

**2019-07-082**

**ATTENDU QUE** sur le chemin de la Rivière-Blanche à environ 1.6 km de la route 315 se trouve une zone d'environ 80 mètres asphaltés qui est très endommagée;

**ATTENDU** la nécessité d'un devis technique avec croquis afin de corriger la situation;

**ATTENDU QU'UN** contrat pour services professionnels dont la valeur est inférieure à 25 000\$ peut être conclu de gré à gré;

**ATTENDU QUE** ce conseil trouve opportun d'engager le service d'ingénierie Infra-conseils pour l'élaboration d'un devis technique et d'un croquis pour lesdits travaux;

**IL EST PROPOSÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET résolu QUE** ce conseil autorise le directeur général d'accepter l'offre de service pour l'élaboration d'un devis technique avec croquis pour des travaux de fondations et de pavage sur le chemin de la Rivière-Blanche (MAYO-19-04) auprès de la firme Infra-conseils au coût de 3 775 \$ plus taxes.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

**13. PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT L'OFFRE D'UN SERVICE RÉGIONAL DE FORMATION DES POMPIERS**

**2019-07-083**

**ATTENDU** les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants du Code municipal du Québec, ainsi que l'article 468. faisant référence à la Loi sur les cités et villes du Québec;

**ATTENDU QUE** les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adapté aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

**ATTENDU QU'UN** délai de soixante (60) jours est accordé aux municipalités locales afin qu'elles puissent émettre leur position à l'égard du projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec. La date indiquée à l'intérieur de l'échéancier soumis à cet égard est le 18 juin 2019;

**ATTENDU** le projet d'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional de formation des pompiers, déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

**ATTENDU** la résolution numéro 2019-04-094, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 avril 2019, autorisant l'envoi du projet d'entente intermunicipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Renée Giroux **ET** résolu unanimement

**QUE :**

Le Conseil de la Municipalité de Mayo confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre de l'offre d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec;

**QUE :**

À la demande de la municipalité de Mayo et de la municipalité de Mulgrave-et-Derry (service conjoint de sécurité incendie) :

1-La formation de même que les examens soient offerts en anglais pour une cohorte d'au moins huit (8);

2-La formation de même que les examens soient offerts à la caserne de la municipalité de Mayo pour une cohorte d'au moins huit (8);

**QUE :**

Le Conseil de la Municipalité de Mayo autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

**ET QUE :**

La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2019-07-084**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane **QUE** la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Président

Secrétaire

Robert Bertrand,  
Maire

Martin Cousineau,  
Secrétaire-trésorier